DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Délibération n°2026.10.157.B
Fonds de soutien annuel au GIP Cafés culture

LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 07 octobre 2026
Secrétaire de Séance: François ELIE

Membres en exercice: **29**
Nombre de présents: **23**
Nombre de pouvoirs: **2**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK

Ont donné pouvoir : Stéphanie MARCHAND à Samantha LANDREAU**,** Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT**,**

Excusé(s): Hélène GINGAST, François NEBOUT, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261013-2026_10_157B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2026	**DÉLIBÉRATION N°2026.10.157.B**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

FONDS DE SOUTIEN ANNUEL AU GIP CAFES CULTURE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10401 -1) LECTURE FACTEUR D'INCLUSION ET D'ÉQUITÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à la culture
ODD 17 : Renforcer les partenariats

Initié par une démarche innovante, impulsée par les organisations professionnelles représentatives des cafés, hôtels et restaurants (CHR), par les syndicats d'artistes, le ministère de la Culture et les collectivités territoriales, le Groupement d'intérêt public (GIP) « cafés culture » est créé en avril 2015.

Celui-ci est chargé d'assurer la gestion de deux fonds qui contribuent au développement de l'emploi artistique dans les lieux de proximité.

Le premier fonds dédié aux cafés, hôtels et restaurants est mis en œuvre depuis juin 2015.

Le second fonds a été créé en juillet 2023. Il est destiné aux employeurs occasionnels hors cafés, hôtels et restaurants, tels que les comités des fêtes, les petites communes de moins de 3 500 habitants, ainsi que les lieux atypiques tels que les fermes.

Ces deux fonds sont alimentés par le ministère de la culture et les collectivités territoriales adhérentes, aux côtés d'entreprises et d'organismes de droit public et privé. Ils permettent de développer les bassins d'emplois artistiques, notamment le bassin local, de soutenir l'activité de diffusion de spectacles dans des lieux de proximité distincts des lieux de représentations habituels, favorisant ainsi les circuits courts et l'accès du plus grand nombre à la culture. Dans le cadre de ce dispositif, le soutien à l'activité se porte à hauteur de 39 % à 65 % du cachet artistique.

La participation au GIP répond ainsi à l'ambition de l'agglomération de développer une offre artistique sur l'ensemble du territoire, notamment en milieu rural, en complément des actions déjà mises en place par la direction de la culture dans les 38 communes du territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261013-2026_10_157B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

à travers la programmation estivale pluridisciplinaire des « Soirs bleus », les médiations patrimoniales et missions de conseil du pays d'Art et d'Histoire, ainsi que les actions décentralisées portées par les 4 établissements culturels communautaires : la médiathèque l'Alpha, le Conservatoire Gabriel Fauré, l'Ecole d'art et la Nef.

En outre, une démarche de sensibilisation portée par La Nef et le GIP « Cafés Cultures » auprès des organisateurs occasionnels de spectacles sur le territoire de GrandAngoulême est mise en place depuis 2024, visant à renforcer l'accompagnement de ces organisateurs, notamment par la transmission d'une méthodologie pour l'organisation d'événements et par une meilleure identification des artistes susceptibles d'être mobilisés dans ce cadre.

La contribution de GrandAngoulême au GIP en 2025 s'est élevée à un montant de 10 000 €, comprenant 1 500 € de frais de gestion et 8 500 € dédiés aux deux fonds d'aide. En 2025, ceux-ci ont permis de financer :

- Cafés, hôtels et restaurants : 251 cachets artistiques et techniques versés pour 156 intervenants, lors d'événements organisés dans 5 établissements inscrits sur le territoire de l'agglomération (le Tumulte, le Kennedy, la Réserve, le Temple de Lucullus et le Cercle des arômes), pour un montant total de 17 706,72 €.
- Les autres employeurs occasionnels : 10 cachets artistiques et techniques versés pour 10 salariés aidés lors d'évènements inscrit sur le territoire de GrandAngoulême (Cours à la cour, les Mains sales et Magnac-Sur-Touvre) pour un montant total de 462,78 €.

Les financements depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de spectacles	10	28	39	56	69	40	34	70
Nombre d'établissements aidés	2	4	5	5	7	5	4	5
Nombre de cachets versés	32	106	109	238	275	40	65	251
Montant versé par GrandAngoulême	1 716,30 €	4 783,59 €	4 295,47 €	7 517,21 €	9 657,33 €	1 497,08 €	4 200,67 €	17 706,72 €

Il convient de préciser que l'établissement Le Tumulte, situé sur la commune d'Angoulême, a bénéficié cette année à titre exceptionnel d'une aide d'un montant de 16 483 €. Ce montant s'explique par la faible mobilisation de l'enveloppe budgétaire entre la fermeture du Point Carré et l'ouverture du Tumulte, ayant permis l'accumulation des crédits disponibles sur plusieurs exercices.

Une vigilance ainsi qu'un accompagnement particuliers seront portées sur cet établissement pour les années à venir. Il conviendra également de veiller à ce que l'enveloppe disponible puisse être répartie entre les autres établissements de l'agglomération susceptibles de bénéficier du dispositif, afin de garantir une mobilisation équilibrée des crédits.

Les financements alloués par les collectivités territoriales membres du groupement sont affectés à des commerces dont le siège social se situe sur le territoire de la collectivité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261013-2026_10_157B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

dans un principe de complémentarité des financements (Etat, Région, Département, agglomération, ville). Les fonds apportés par GrandAngoulême sont cumulatifs. Ainsi, une fois le fonds apporté par GrandAngoulême consommé, ici 10 000 €, les commerces de l'agglomération ont eu accès au fonds apporté par la région Nouvelle-Aquitaine (jusqu'à concurrence de 50 000 €).

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution de la contribution de GrandAngoulême au GIP « cafés culture » d'un montant de 10 000 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 25 **Contre :** 0 **Abstention :** 0 **Non votant :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261013-2026_10_157B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026